

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Schweiz als Sitz internationaler Organisationen</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1998 - 01.01.2018</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Barras, François  
Benteli, Marianne  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Dupraz, Laure  
Heidelberger, Anja  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Benteli, Marianne; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Dupraz, Laure; Heidelberger, Anja; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schweiz als Sitz internationaler Organisationen, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
<b>Öffentliche Finanzen</b>	7
Voranschlag	7
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	7
Umweltschutz	7
Allgemeiner Umweltschutz	8
<b>Sozialpolitik</b>	8
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	8
Gesundheitspolitik	8
Sport	8

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>FK-NR</b>	Finanzkommission des Nationalrats
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>BAG</b>	Bundesamt für Gesundheit
<b>FK-SR</b>	Finanzkommission des Ständerates
<b>WHO</b>	World Health Organization
<b>UNEP</b>	United Nations Environment Programme
<b>IOC</b>	International Olympic Committee
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>ILO</b>	Internationale Arbeitsorganisation
<b>BFA</b>	Bundesamt für Ausländerfragen
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
<b>FIPOI</b>	Immobilienstiftung für internationale Organisationen

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>CdF-CN</b>	Commission des finances du Conseil national
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>CdF-CE</b>	Commission des finances du Conseil des Etats
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>CIO</b>	Comité International Olympique
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OFE</b>	Office fédéral des étrangers
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>FIPOI</b>	Fondation des immeubles pour les organisations internationales

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 20.06.2014  
CAROLINE HULLIGER

Quelles pourraient être **les conséquences** du vote du 9 février 2014 sur l'immigration de masse **pour la Suisse en tant que pays hôte de nombreuses organisations internationales**? Comme le dispose le nouvel article 121a de la Constitution fédérale, des quotas d'immigration seront réintroduits, ce qui pourrait entraver la fonction de pays hôte de la Suisse et les relations qu'elle entretient avec les organisations internationales présentes sur son territoire. Le conseiller national Manuel Tornare (ps, GE) a donc déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter au Parlement un répertoire complet des traités internationaux qui sont contraires à la réintroduction des quotas d'immigration et de montrer quels problèmes de compatibilité l'article 121a pose avec le droit international, spécialement tous les accords de siège conclus entre la Suisse et les organisations internationales basées à Genève - comme l'ONU, l'OIT et l'OMS. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat, notant qu'il y avait bien lieu d'examiner si la nouvelle disposition constitutionnelle présentait une incompatibilité avec les traités internationaux. Le Conseil national a adopté le postulat lors de la session d'été sans discussion.<sup>1</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 19.09.2017  
AMANDO AMMANN

Das Freizügigkeitsabkommen, die EFTA-Konvention sowie der Rahmenvertrag Schweiz-Liechtenstein seien absolut unvereinbar mit dem neuen, durch die Annahme der Masseneinwanderungsinitiative geschaffenen Verfassungsartikel 121a. Diese drei Verträge müssten demnach innerhalb von drei Jahren neu verhandelt und angepasst werden. Zu diesem Schluss kam das EDA in seinem **Bericht zur Frage nach der Vereinbarkeit des Verfassungsartikels 121a mit den internationalen Verpflichtungen der Schweiz** vom Mai 2014. Nationalrat Tornare (sp, GE) hatte mittels Postulat eine Liste der völkerrechtlichen Verträge gefordert, welche durch den neuen Verfassungsartikel verletzt würden.

Viele der überprüften internationalen Verträge wiesen je nach Auslegungsvariante des im Verfassungsartikel verwendeten Begriffs «Ausländer, die in die Schweiz zuwandern» bloss potentielle Normkonflikte mit Verfassungsartikel 121a auf. Diese Normenkonflikte könnten jedoch vermieden werden, wenn sie bei der Festlegung der Höchstzahlen und Kontingente berücksichtigt würden.

Das Anliegen des Postulats wurde gemäss Bundesrat durch den Bericht des EDA erfüllt, daher beantragte er dessen Abschreibung. Im Zuge der Beratung der Rasa-Initiative empfahl der Bundesrat erneut die Abschreibung des Postulats Tornare. In der Sommersession 2017 wurde dieses schliesslich durch den Nationalrat abgeschrieben.<sup>2</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

**POSTULAT**  
DATUM: 26.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Afin de **célébrer le 60ème anniversaire de la Conférence d'Évian**, le Conseil national a transmis un postulat priant le Conseil fédéral de promouvoir ou organiser une conférence internationale à Genève. Cette conférence serait consacrée à la politique menée à l'égard des réfugiés avant et pendant la Seconde guerre mondiale.<sup>3</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Les habitants de la ville de Genève ont refusé par 52,4% un projet d'aménagement urbanistique censé améliorer l'image de la ville comme centre international. Avec ce plan d'**aménagement de la Place des Nations**, le gouvernement genevois espérait construire des immeubles comme il s'était engagé à le faire auprès de l'OMC. Compte tenu de cet échec et des nécessités de satisfaire les organisations internationales, un autre projet plus modeste et moins coûteux a été présenté au public.<sup>4</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 16.09.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Après une rénovation de plusieurs années, le **palais Wilson à Genève a été inauguré en grandes pompes**. Ancien siège de la Société des Nations, il abritera désormais le Haut Commissariat pour les droits de l'homme des Nations Unies. La Suisse a déboursé 75 millions de francs pour financer la restauration de la bâtisse. A cette occasion, Flavio Cotti a annoncé la création d'un groupe d'observateurs suisses des droits de l'homme. Sur mandat du Haut-Commissariat, ces unités pourraient se rendre dans une zone d'intervention pour y mettre sur pieds des opérations de surveillance et d'évaluation des droits de l'homme. Une autre agence spécialisée des Nations Unies, celle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), va s'établir à Genève d'ici à 2002. Elle devrait créer cinq cents nouveaux emplois.<sup>5</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 18.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

**Le Conseil fédéral a réitéré sa volonté de soutenir la Genève internationale**. Il a affirmé dans un rapport qu'il ciblerait ses efforts sur des domaines prioritaires tels que les droits de l'homme et le développement durable et qu'il entendait y consolider la présence internationale par la qualité plutôt qu'en tentant de l'augmenter. La ville de Genève compte une vingtaine d'organisations internationales et quelques 120 ONG. Près de 140 Etats y sont représentés et 30'000 personnes sont employées dans ce secteur. Ce rapport a été publié peu après un postulat Maury Pasquier (ps, GE), transmis par le Conseil national, qui priait le Conseil fédéral de présenter un rapport annuel sur la «Genève internationale», afin que les parlementaires aient d'autres occasions de s'exprimer sur le sujet que lors de demandes de crédits de construction.<sup>6</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 18.11.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a approuvé des mesures destinées à **soutenir l'attractivité du canton de Genève auprès des organisations internationales**. Avec cette nouvelle loi qui devra être soumise au parlement, celles-ci pourront à l'avenir louer des locaux à des conditions nettement plus avantageuses, puisque l'amortissement des coûts de construction ne fera plus partie du montant du loyer. Le gouvernement substitue ainsi la pratique d'allocation d'une durée déterminée (3 ou 5 ans) par des aides non limitées dans le temps. Par ailleurs, une maison internationale de l'environnement a été inaugurée à Genève. Dans ce bâtiment acquis par la Confédération, vingt-cinq agences onusiennes et unités internationales sont dorénavant réunies, dont notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE.<sup>7</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**

DATUM: 13.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Le Grand Conseil du canton de Genève a publié dans plusieurs journaux internationaux un manifeste exprimant sa **désapprobation de la politique de l'OMC**, institution pourtant basée à Genève. Dans ce texte, voté essentiellement par la majorité de gauche, le parlement s'oppose en substance à toute tentative de renforcement du pouvoir de l'OMC, à toute nouvelle libéralisation dans le cadre du nouveau cycle de négociations et demande l'institution d'un moratoire. Le DFAE a critiqué cette prise de position contraire à la politique suisse à l'égard de l'OMC et en tant qu'Etat-hôte tentant de promouvoir la Genève internationale.<sup>8</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 15.01.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Aux journalistes, Joseph Deiss a déploré le peu de promotion de la Suisse dans les médias internationaux. Pour y remédier, le premier responsable de la diplomatie helvétique a proposé d'**accentuer le rôle de plate-forme diplomatique de Genève**, notamment par des contacts plus suivis et mieux organisés envers les journalistes étrangers qui gravitent autour de l'ONU. Une étude était en cours afin de parvenir à terme à la création d'un véritable service de presse à la Mission suisse.<sup>9</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 21.01.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Une **étude de l'Office cantonale de la statistique** a montré que la Cité de Calvin a subi un important essor de sa population de fonctionnaires internationaux. Les 16 organisations internationales gouvernementales (OG) installées sur le sol genevois occupent 21'715 personnes, soit 6,2% de plus que 1999. En vingt ans, l'augmentation du personnel des OG a été de 50%. Plus de quatre employés sur dix résident dans le canton, où trois milliards de francs sont annuellement dépensés par les OG. De leur côté, les Organisations non gouvernementales emploient 2852 personnes à Genève.<sup>10</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 08.12.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Au chapitre des nouveautés, trois événements sont à souligner. Tout d'abord, le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées**, sous l'impulsion des Départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense, a été inauguré à Genève. De plus, la **Banque mondiale** a annoncé son attention d'ouvrir un office dans la cité de Calvin, qui rejoint ainsi Bruxelles, Londres, Francfort, Rome et Paris (siège de l'organisation) au rang des villes choisies par la Banque mondiale. Enfin, la ville a officiellement déposé sa candidature pour accueillir la future **Organisation des armes biologiques**, organisme destiné à vérifier la bonne application de la Convention signée en 1972 par 132 Etats interdisant ces armes. 100 à 250 fonctionnaires pourraient constituer le Secrétariat permanent de cette organisme international.<sup>11</sup>

BERICHT  
DATUM: 28.03.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Dans son rapport désormais annuel sur les activités des organisations internationales en Suisse, le Conseil fédéral a mis en perspective les avantages économiques pour Genève: 2,8 milliards de francs annuels seraient échangés dans le canton grâce à la présence des OI sur son sol. Mais il a aussi relevé que la Cité de Calvin allait atteindre certaines limites au niveau de ses infrastructures. De plus, la concurrence d'autres villes de renom – Montréal, Stockholm, Bonn et Vienne dans le cas de la future Agence mondiale anti-dopage – rendent la course aux OI plus compliquée. De ce point de vue, le texte recommande à Genève d'adapter ses conditions d'accueil et de cibler ses choix dans les candidatures. La Confédération aimerait à terme que le rayonnement international de Genève profite à l'ensemble de la Suisse, tant pour l'accueil de conférences que pour l'installation d'OI. Dans un premier temps, la coopération avec Vaud apparaît essentielle: sur les 40'000 employés d'organisations internationales et leur famille installés sur les bords du Léman, 10% habitent dans le canton de Vaud. Au vu de ces chiffres, **les autorités vaudoises ont annoncé l'octroi d'une subvention d'un million de francs – 200'000 francs annuels – au centre d'accueil Genève internationale**, afin d'aider à l'encadrement des fonctionnaires internationaux qui arrivent en Suisse.<sup>12</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 18.06.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Entre temps, **Genève a décroché l'organisation de la première phase de la conférence sur la société de l'information**, prévue en 2003. Après une année de réflexion, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a préféré Genève à sa rivale Tunis, qui abritera la suite de la Conférence deux ans plus tard. La conférence genevoise se proposera de mettre internet au service de tous, de garantir la diversité culturelle et de donner un visage humain et social aux nouvelles technologies. En abritant déjà l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMS, l'OIT, le Haut-commissariat aux droits de l'homme, l'OMC, la Cité de Calvin réunissait plusieurs atouts pour accueillir une telle conférence. Dans son élan, Genève s'est porté candidat pour abriter le siège de la nouvelle organisation qui va naître de la fusion des deux plus grandes associations mondiales des villes, la Fédération mondiale des cités urbaines (FMCU) et l'International union of local authorities (IULA), englobant près de 90% des villes du globe. Barcelone, la Haye, Lille et Varsovie ont aussi annoncé leurs candidatures.<sup>13</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.10.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Après une année de fonctionnement, le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) a dressé un premier bilan positif** de ses services. Trente pays ont rejoint son Conseil de fondation, dont la Russie, les Etats-Unis et presque tous les pays européens. La Confédération a décidé de porter sa contribution de 5 à 7 millions de francs par an – contre 0,5 million de la part des autres Etats membres. Surtout, le DCAF a reçu un important mandat du gouvernement yougoslave, portant sur six domaines: bases pour une nouvelle politique de sécurité, réforme des secteurs de la sécurité, adaptation des bases légales, réforme de l'armée, réforme de la police et contrôle des services de renseignements. Ce projet mobilise une centaine d'experts de 25 pays. Depuis octobre 2000, le centre a en outre réuni un millier d'experts au cours d'une vingtaine de conférences internationales.<sup>14</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 21.11.2001  
FRANÇOIS BARRAS

En revanche, Genève n'a pas été choisie pour héberger la **réunion interafghane sous l'égide des Nations Unies**. Celles-ci ont jeté leur dévolu sur Berlin pour y organiser le sommet où le futur politique de l'Afghanistan a été discuté.<sup>15</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 20.03.2005  
ELIE BURGOS

Le gouvernement a présenté au parlement le message relatif à l'octroi d'un prêt de 60 millions de francs à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** destiné au financement d'un bâtiment pour l'OMC à **Genève**.<sup>16</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 20.03.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté le message du Conseil fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**, destiné au financement d'un bâtiment pour l'Organisation mondiale du commerce à Genève.<sup>17</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 13.09.2006  
ELIE BURGOS

Afin de consolider et renforcer sa position d'Etat hôte d'organisations et de conférences internationales, le Conseil fédéral a présenté en septembre, un **projet de loi sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte** (Loi sur l'Etat hôte, LEH).<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 22.06.2007  
ELIE BURGOS

Le parlement a examiné le **projet de loi sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte** (Loi sur l'Etat hôte, LEH) durant l'année sous revue. Au **Conseil national**, une minorité Wobmann (udc, SO), qui était d'ailleurs soutenue par une grande partie du groupe UDC, a proposé de ne pas entrer en matière et de renvoyer le projet au Conseil fédéral. Le député UDC estimait en effet que le projet visait à étendre les privilèges, immunités et autres facilités aux organisations non gouvernementales, et que la loi fédérale sur les aides financières à la Fondation immobilière pour les Organisations internationales (FIPOI) encadrait suffisamment la politique d'accueil de la Suisse. Si plusieurs porte-parole de groupe ont salué le travail de codification entrepris par le gouvernement, d'autres ont fait part de leurs inquiétudes de voir ce texte, à leurs yeux insuffisamment précis, entraîner une prolifération des prétentions. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey les a cependant rassurés en leur assurant que la nouvelle loi ne visait pas à étendre les privilèges et immunités. Le plénum a finalement voté l'entrée en matière par 121 voix contre 40, rejetant la proposition de renvoi par 120 voix contre 32. Plusieurs autres propositions de l'UDC ont été rejetées dans des proportions similaires lors de la discussion par article. Au vote sur l'ensemble, la loi a été adoptée par 122 voix contre 45. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Les députés ont écarté, par 23 voix contre 7, une proposition de minorité Reimann (udc, AG), qui visait à limiter le cercle des personnes bénéficiaires de privilèges, immunités et facilités. Le plénum a par ailleurs adopté sans débat une proposition de sa commission excluant les organisations non gouvernementales des bénéficiaires de privilèges, immunités et facilités au sens de la loi. Il a en outre voté à l'unanimité une proposition du député radical Thomas Pfisterer (AG), qui demandait que les cantons soient non seulement entendus, mais associés à la définition de la politique d'accueil. Le Conseil des Etats a finalement adopté le projet à l'unanimité. Le **Conseil national** a liquidé peu de temps après les divergences qui subsistaient.<sup>19</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 07.12.2007  
ELIE BURGOS

En décembre, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'octroi d'un prêt de 20 millions de francs à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** destiné au financement de la construction d'un nouvel immeuble administratif pour l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).<sup>20</sup>

**VERWALTUNGSAKT**

DATUM: 29.12.2007  
ELIE BURGOS

Suite à l'adoption par l'OMC du **projet d'agrandissement de son siège à Genève**, le Conseil fédéral a fixé un plafond de 130 millions de francs pour les travaux. Cette décision sera toutefois soumise à l'approbation des chambres.<sup>21</sup>



BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 27.05.2008  
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné durant l'année sous revue l'arrêté fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt** sans intérêts de 20 millions de francs à la FIPOI en faveur de l'**Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources** (UICN) à Gland (Vaud), en vue du financement de la construction d'un nouvel immeuble administratif pour son siège. Au Conseil national, le député Hans Rutschmann (udc, ZH) a proposé de renvoyer cet objet au Conseil fédéral avec mandat de fournir aux chambres les documents nécessaires au traitement de cet objet. Cette proposition a toutefois été rejetée par 116 voix contre 43. Au vote sur l'ensemble, l'arrêté fédéral a été adopté par 127 voix contre 40. Le **Conseil des Etats** s'est aligné sur la décision du Conseil national à l'unanimité.<sup>22</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.09.2008  
ELIE BURGOS

En mai, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au parlement un nouveau message relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'une contribution à fonds perdus destinée au financement de la **rénovation du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève**. Le financement des travaux par la Confédération se fera au moyen d'un prêt de 60 millions de francs à l'OMC, remboursable sur 50 ans sans intérêt, ainsi que par une contribution à fonds perdu de 70 millions de francs. Cet objet 08.050 remplaçait l'objet 05.077, en raison du réexamen de la stratégie immobilière de l'OMC entrepris en 2006 par son nouveau directeur général Pascal Lamy. Au lieu de l'extension délocalisée prévue dans le dernier objet, ce dernier a en effet demandé que toute l'OMC soit regroupée sur un site unique. Au **Conseil national**, sur recommandation de la commission compétente, les députés ont ainsi refusé d'entrer en matière sur l'objet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a quant à elle été décidée sans opposition. Les députés ont accepté à l'unanimité le mécanisme de frein aux dépenses avant d'accepter l'arrêté fédéral par 156 voix contre 4 au vote sur l'ensemble. Au **Conseil des Etats**, les députés ont également refusé d'entrer en matière sur le projet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a été acceptée sans opposition. Le conseil s'est également prononcé à l'unanimité en faveur du crédit octroyé (frein aux dépenses) et de l'arrêté fédéral au vote sur l'ensemble.<sup>23</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.09.2008  
ELIE BURGOS

En février, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'octroi d'un **prêt à la FIPOI** destiné au financement d'un agrandissement du bâtiment n° 40 du Laboratoire européen pour la physique des particules (**CERN**) à Genève. Les chambres ont accepté sans opposition cet arrêté fédéral.<sup>24</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 02.12.2008  
ELIE BURGOS

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la **construction par le CICR d'une halle logistique** à Genève, pour un total de 26 millions de francs. Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'arrêté fédéral, rejetant au passage une proposition Rutschmann (udc, ZH), qui demandait que le crédit soit abaissé à 24 millions de francs.<sup>25</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 02.03.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, à la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt sans intérêt à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la construction par le **CICR** d'une halle logistique à Genève pour un coût total de 26 millions de francs.<sup>26</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 29.05.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'octroi à la FIPOI d'un prêt sans intérêt à 50 ans de 20 millions de francs destiné au financement de la **densification du siège de l'OMC** à Genève. Après la rénovation du Centre William Rappard, cette densification est la deuxième étape d'un projet approuvé par les chambres fédérales en août 2008 et censé permettre à l'OMC de centraliser toutes ses activités sur un site unique à Genève.<sup>27</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 06.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'attribution à la FIPOI d'une aide destinée au **financement de l'extension extra-muros du siège de l'OMC** à Genève. Plus précisément, elle consiste en un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs remboursable sur 50 ans et d'une contribution à fonds perdu de 10 millions de francs afin de construire un bâtiment annexe comprenant un parking souterrain au siège de l'organisation à Genève. Ce bâtiment matérialise la troisième et dernière étape du projet de densification et d'extension du Centre William Rappard issu de l'accord de 2008 entre l'OMC et la Confédération. Selon le Conseil fédéral, le projet doit être financé au titre de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Le **Conseil des Etats** a approuvé cette aide à l'unanimité tandis que le **Conseil national** l'a fait par 117 voix contre 17, toutes issues de l'UDC.<sup>28</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 16.06.2015  
AUDREY BOVEY

En juin 2015, le Conseil des Etats a adopté (34 voix pour, 4 contre et une abstention) les **mesures** édictées par le Conseil fédéral **pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte (2016-2019)**. Résultat d'une collaboration entre la ville de Genève, le canton de Genève et le DFAE, la stratégie en question s'inscrit dans la volonté de "consolider et développer la position de la Suisse comme Etat hôte d'organisations internationales et premier centre de gouvernance mondiale", face à une progression continue de la concurrence à l'échelle internationale. Concrètement, telles qu'énoncées dans le message du Conseil fédéral, les mesures envisagées se concentrent autour de six axes principaux: renforcer le dispositif d'accueil; développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire suisse et genevois; viser à l'universalité des représentations des Etats; promouvoir les partenariats; améliorer la communication de et sur la Genève internationale et, finalement, mener une action coordonnée et informée entre les différents acteurs impliqués dans la politique de la Suisse en tant qu'Etat hôte. Le Conseil national s'était auparavant également prononcé en faveur du projet fédéral (161 voix pour, 18 contre et 9 abstentions) lors de la session parlementaire de printemps 2015.<sup>29</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 17.03.2016  
AUDREY BOVEY

En mai 2015, le Conseil fédéral soumettait au Parlement un projet d'arrêté fédéral relatif à l'octroi, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), d'un prêt destiné au **financement de la reconstruction du bâtiment du siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)** à Genève. Représentant une charge financière de 54.4 millions de francs – répartie sur la période 2016-2018 – pour la Confédération, le crédit d'engagement s'inscrit dans le contexte de la stratégie établie par le Conseil fédéral afin de renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, acceptée par les parlementaires en juin 2015. Le Conseil national est le premier à s'être penché sur la question au mois de novembre 2015. La chambre du peuple s'est prononcée en faveur du projet d'arrêté fédéral (130 voix pour, 48 contre et 3 abstentions lors du vote sur l'ensemble), écartant ainsi la proposition Frehner (udc, BS). Ce dernier demandait en effet le renvoi du projet au Conseil fédéral et le licenciement, avec effet immédiat, de la direction de la FIPOI, l'institution étant touchée, selon des informations révélées notamment dans les colonnes du Tages-Anzeiger, par une grave crise de gouvernance. Au mois de mars 2016, le Conseil des Etats a confirmé la décision de son homologue en adoptant le projet d'arrêté fédéral à l'unanimité.<sup>30</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 20.04.2016  
AUDREY BOVEY

Le 20 avril 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement un projet d'arrêté fédéral concernant l'attribution d'un **prêt au FIPOI pour la rénovation du siège du CICR**, à Genève. L'octroi du crédit en question, s'élevant à 9.9 millions de francs, s'inscrit dans le contexte de la stratégie établie par le Conseil fédéral afin de renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, acceptée par les chambres parlementaires en juin 2015. Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité (41 voix pour, 0 contre et 0 abstention) en faveur du projet du Conseil fédéral en septembre 2016. La chambre du peuple s'est quant à elle penchée sur le dossier lors de la session parlementaire d'hiver 2016. Tout comme son homologue, le Conseil national a accepté le projet d'arrêté fédéral par 163 voix pour, 18 contre et 0 abstention. Notons finalement que l'ensemble des votes négatifs étaient l'œuvre de représentants issus de la partie alémanique du groupe UDC.<sup>31</sup>

En juin et septembre 2016, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux accepté l'attribution d'aides financières à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation du siège genevois des Nations Unies (ONUG), de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la rénovation du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT), également situé à Genève (**FIPOI. Aides financières pour l'ONUG, l'OMS et l'OIT**). Tel que précisé dans le communiqué de presse du Conseil fédéral, les différents travaux, dont le coût total atteindrait 438,4 millions de francs, s'inscrivent dans la stratégie mise en place par la Suisse pour s'affirmer comme "l'un des principaux centre de gouvernance mondiale".

Si, au Conseil national, certains membres du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre ont signifié leur opposition aux trois projets d'arrêts fédéraux, au Conseil des Etats, ces derniers ont en revanche été adoptés à l'unanimité.<sup>32</sup>

## Öffentliche Finanzen

### Voranschlag

In der Wintersession 2016 behandelten die Räte den **Nachtrag II zum Voranschlag 2016**. Dieser enthielt 13 Nachtragskredite im Umfang von CHF 131.5 Mio., allesamt in Form von finanzierungswirksamen Aufwandskrediten. Wie bereits beim Nachtrag I zum Voranschlag 2016 im Sommer 2016 sowie beim Nachtrag II zum Voranschlag 2015 entfiel der grösste Teil dieser Aufwendungen auf den Asylbereich (CHF 98.8 Mio.). Bereits im Sommer 2016 war angekündigt worden, dass womöglich ein zweiter Kredit nötig werden würde, da die geschätzte Zahl von Asylgesuchen bis Ende 2016 von anfangs 24'000 (Voranschlag 2016) auf 35'000 Gesuche korrigiert werden musste. Insgesamt bewilligte das Parlament 2016 damit nachträglich CHF 366 Mio. für den Asylbereich. Die übrigen nachträglich beantragten knapp CHF 33 Mio. wurden insbesondere für Betriebsbeiträge an die Fachhochschulen (CHF 15 Mio.), für internationale Organisationen (CHF 6.7 Mio.) sowie IV-Ergänzungsleistungen (CHF 5 Mio.) benötigt. Zudem beinhaltete der Nachtrag II einen der Schuldenbremse nicht unterstellten Verpflichtungskredit von CHF 12 Mio. für Planungs- und Vorbereitungsarbeiten für den Erweiterungsneubau des Genfer Sitzes der Internationalen Fernmeldeunion. Im Jahr 2016 wurden somit insgesamt 528,3 Millionen Franken per Nachtrag bewilligt, was zu einer Erhöhung der Ausgaben des Bundes um 0,7 Prozent geführt hat. Im Vergleich zu den Nachtragskrediten der letzten sieben Jahre liegt dieser Wert deutlich über dem Durchschnitt (durchschnittl. Nachträge 2009-2015: CHF 431 Mio. resp. 0.5%). Dennoch beträgt der verbleibende strukturelle Überschuss gemäss Juni-Hochrechnung des EFD CHF 2.4 Mrd. – folglich erfüllt das Budget 2016 die Vorgaben der Schuldenbremse. Nachdem die nachträglichen Mehrausgaben für den Asylbereich in der Sommersession 2016 im Nationalrat noch zu einer geschlossenen Ablehnung des Nachtrags I durch die SVP-Fraktion geführt hatten, war der Nachtrag II zum Voranschlag 2016 im Parlament kaum umstritten. Die Finanzkommissionen des National- und Ständerats (FK-NR und FK-SR) stimmten dem bundesrätlichen Entwurf einstimmig zu, der Nationalrat nahm ihn mit 172 zu 19 Stimmen und einer Enthaltung an und auch der Ständerat sprach sich mit 41 zu 1 Stimme und einer Enthaltung für den Nachtrag II zum Voranschlag 2016 aus.<sup>33</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 28.01.1998  
LAURE DUPRAZ

## Allgemeiner Umweltschutz

Le directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFE) a annoncé qu'il mettait fin au projet «Geneva Forum». Ce projet devait encourager le développement durable et tenir un premier forum test au cours de l'année sous revue. L'annulation du projet a été décidée, selon le directeur de l'OFE, en raison du fait que son contenu peinait à se concrétiser et qu'il restait trop flou.<sup>34</sup>

## Sozialpolitik

### Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

#### Gesundheitspolitik

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.05.1998  
MARIANNE BENTELI

Die Schweiz ist zwar Gründungsmitglied der Weltgesundheitsorganisation WHO, gewährt deren Hauptsitz in Genf Gastrecht und ist mit einem Jahresbeitrag von 11 Mio. Fr. die Nummer 14 bei den Geldgebern. Doch in den Chefetagen und im Exekutivrat suchte man bisher vergebens nach Schweizern. Als die Region im Herbst zwei neue Mitglieder des 32-köpfigen Exekutivrates stellen durfte, wurde allgemein vermutet, dass es der international isolierten Schweiz schwer fallen werde, eines der beiden Mandate zugesprochen zu erhalten. Die Überzeugungsarbeit von BAG-Direktor Zeltner, zusammen mit seinem Ruf als kompetenter und engagierter Gesundheitspolitiker, trug jedoch Früchte; ab Frühjahr 1999 wird der **BAG-Direktor** die Schweiz **im WHO-Exekutivrat** vertreten.<sup>35</sup>

#### Sport

**ANDERES**  
DATUM: 15.11.2000  
MARIANNE BENTELI

Der Bundesrat reichte die Schweizer Kandidatur für die Beherbergung der **Internationalen Anti-Doping-Agentur** (Wada) ein, die ihren provisorischen Sitz in Lausanne hat. Er stellte der Wada 200'000 Fr. Starthilfe sowie steuerliche Erleichterungen in Aussicht. Als Hauptargument für die Bewerbung nannte er Synergieeffekte mit dem Internationalen Olympischen Komitee, welches seinen Sitz ebenfalls in Lausanne hat, und mit mehreren internationalen Sportverbänden, die sich am Genfersee niedergelassen haben, sowie die Nähe zu zwei Universitäten mit naturwissenschaftlichen Abteilungen. Weiter beschloss der Bundesrat, die Beziehungen zum **Internationalen Olympischen Komitee** (IOC) in einem Abkommen zu regeln. Damit sollen die bereits früher dem IOC gewährten Erleichterungen steuerlicher Art vertraglich verankert werden.<sup>36</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.08.2001  
MARIANNE BENTELI

Trotz intensiven Bemühungen der Behörden gelang es nicht, den definitiven Sitz der **Internationalen Anti-Doping-Agentur** (Wada) nach Lausanne zu holen. Die Wahl fiel letztlich auf Montreal (Kanada).<sup>37</sup>

**KANTONALE POLITIK**  
DATUM: 18.01.2002  
MARIANNE BENTELI

Den **internationalen Sportverbänden** soll zukünftig der administrative Hürdenlauf erleichtert werden, wenn sie sich in der Waadt niederlassen wollen. Zusammen mit einem Vertreter des Waadtländer Staatsrats und mit dem Bürgermeister von Lausanne stellte Sportminister Schmid die entsprechenden Massnahmen vor. Diese betreffen insbesondere die Einreise in die Schweiz, Aufenthalts- und Arbeitsbewilligungen sowie Fragen bezüglich Steuern und Immobilienkäufen.<sup>38</sup>

---

1) BO CN 2014, p.1276.pdf  
2) Bericht EDA vom 26.5.14.  
3) BO CN, 1998, p. 1527 s.  
4) LT, 8.6.98; TG, 3.8.98.  
5) NZZ, 5.6.98; LT et TG, 6.6.98 (Palais Wilson); TG, 16.9.98 (OMPI).  
6) BO CN, 1998, p. 2845 s.; TG, 12.11.98 (rapport du CF).  
7) Presse du 15.9.99 (maison de l'environnement) et du 18.11.99 (loi).  
8) LT, 7.12 et 13.12.99.  
9) TG, 15.1.00  
10) LT, 21.1.00  
11) Lib., 12.4. et 14.6.00; TG, 8.12.00  
12) LT, 9.3 et 28.3.01.47  
13) LT, 18.6.01; LT, 9.6.01  
14) 24h, 16.10.01.  
15) Presse du 21.11.01

- 16) FF, 2005, p. 6411 ss.
- 17) BO CE, 2006, p. 195 s.
- 18) FF, 2006, p. 7603 ss.; TG et 24h, 12.1.06.
- 19) BO CN, 2007, p. 174 ss., 860 et 1163 ; BO CE, 2007, p. 364 ss. et 661 ; FF, 2007, p. 4311 ss.
- 20) FF, 2008, p. 183 ss.
- 21) LT et NZZ, 29.12.07.
- 22) BO CN, 2008, p. 59 ss.; BO CE, 2008, p. 285 ss.; FF, 2008, p. 5261 s.
- 23) FF, 2008, p. 4551 ss.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 643 s.; FF, 2008, p. 7755 s.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 644.
- 24) FF, 2008, p. 1389 ss.; BO CN, 2008, p. 813 ss.; BO CE, 2008, p. 644 s.; FF, 2008, p. 7753 s.
- 25) FF, 2008, p. 7211 ss.; BO CN, 2008, p. 1623 ss.
- 26) BO CE, 2009, p. 2 ss.
- 27) FF, 2009, p. 3725 ss.
- 28) FF, 2010, p. 3613 ss.
- 29) BO CE, 2015, p. 566 ss.; BO CN, 2015, p. 186 ss.; FF, 2014, p. 9029 ss.; NZZ, 17.6.15
- 30) BO CE, 2016, p. 217 ss.; BO CN, 2015, p. 1939 ss.; FF, 2015, p. 3421 ss.; NZZ, 19.11.15; TA, 28.11.15; TG, 3.12.15
- 31) BO CE, 2016, p. 849; BO CN, 2016, p. 2027 ss.; FF, 2016, p. 3851 ss.
- 32) BO CE, 2016, p. 846 ss.; BO CN, 2016, p. 1061 ss.; Communiqué de presse CF du 24.02.2016
- 33) AB NR, 2016, S. 1903; AB NR, 2016, S. 1957; AB SR, 2016, S. 974 ff.; AB SR, 2016, S. 977; BBl, 2014, S. 7571 f.; Botschaft über den Nachtrag II zum Voranschlag 2016
- 34) NQ, 28.1.98
- 35) BZ, 9.5.98; NLZ, 13.5.98; BaZ, 31.10.98.
- 36) Presse vom 19.9. und 15.11.00.
- 37) LT, 12.3. und 20.4.01; Presse vom 22.8.01.
- 38) Presse vom 18.1.02.